

TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, carton-nettes, et briques alimentaires.

Un geste de tri logique, utile et simple !

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

- journaux et magazines
- Prospectus et catalogues
- Courriers, enveloppes et autres papiers

Emballages en plastique

Emballages en papier et carton

Emballages en métal



Guide du tri



Disponible sur
Google Play

Disponible sur
l'App Store



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

Tissus sanitaires



sivalor
AM - HAUTE-SAÔNE
Accélérateur de valorisation !

